

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Pierre MALENGREUX** Rue du Maréchal Joffre 293 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue du Maréchal Joffre 293 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 C 385 G 24** les travaux suivants : **Démolition et reconstruction d'un garage.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'urbanisme pour les motifs suivants :

Art 17.9 et 15.9. Solde de propriété : Les garages doivent respecter les dispositions suivantes :

- **Profondeur de bâtisse entre 6 et 8 M (ici : 10,65 m)**
- **La hauteur de bâtisse doit être de :**
 - **3 m hors tout, dans les cas de toiture terrasse ou à faible pente**
 - **2,50 m au maximum sous corniche et de 5 m au faite pour les toitures à deux versants (ici: toiture à 1 versant, hauteur: 2,60 m sous corniche et 4,81 m au faite)**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/03/2021 au 08/04/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Les bureaux seront fermés le lundi 05/04/2021

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 19/03/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme